

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le 05 Juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillaume, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, P. Guilbaudeau L. Médica D. Capart, D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, C. Jourdain, AM Garangé, MF Guillemot, P. Le Dro, V. Robin-Cornaud, R. Hénault M. Le Teuff, M. David, L. Detrez, PY Le Grogneac, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

J.J. Marteil qui a donné procuration à J. Grévès
S. Caroff « « à AM.Goujon
C. Pecchia « « à P. Le Dro

Secrétaire : M. Foidart

Date de la convocation : 28 Juin 2016
Date de l'affichage : 29 Juin 2016
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

2016_74 : Demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'équipements de vidéo protection pour les écoles de Polignac et de Prat Foën

Rapporteur : F. Ballester

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été décrété sur le territoire métropolitain. Dans ce contexte, des mesures particulières de sécurité dans les écoles et établissements scolaires ont été énoncées dans la **circulaire 2015-206 du 25 novembre 2015**. La sécurité des élèves et des personnels de l'Education nationale est une priorité, qu'il faut renforcer, grâce notamment à un meilleur contrôle des accès aux bâtiments. Les services de la DASEN ont relayé ces recommandations auprès des communes.

Les accès aux écoles publiques de la ville, font désormais l'objet d'un contrôle plus strict : ils sont fermés en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves. Afin de renforcer la sécurité et de rendre plus commode pour les personnels, la gestion des entrées et sorties hors du temps dédié, il a été décidé d'installer aux portails des écoles (Polignac : 207 élèves et Prat Foën : 321 élèves) des équipements de vidéo protection, conformes aux normes en vigueur.

L'Etat soutient l'installation de ces équipements, via la DETR, pour les travaux de sécurisation des sites, afin de répondre aux besoins apparus dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence. L'investissement est estimé à 5729,00 € Hors Taxes (6875,52 € TTC). Le financement pourrait se décliner comme suit :

Plan de financement prévisionnel :

Envoyé en préfecture le 07/07/2016
Reçu en préfecture le 07/07/2016
Affiché le 07/07/2016
ID : 056-215600784-20160705-201674-DE

Dépense	Montant en €	Recettes	Dépense subventionnable	Montant en €
Equipements de vidéoprotection pour les 2 écoles Hors taxes	5 729,60 €	DETR	50 % d'une dépense subventionnable maximale de 200 000 €	2 864,80 €
		Participation Commune		3 250,72 €
TVA	1 145,92 €	FCTVA		940,00 €
Montant TTC	6 875,52 €	Montant TTC		6 875,52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des sports, de la jeunesse, des affaires scolaires et de l'enfance du 22 juin 2016,

APPROUVE le projet d'acquisition présenté ci-dessus

SOLLICITE de l'État, pour cette acquisition, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50 % du montant H.T.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 06 Juillet 2016
Le Maire,
François AUBERTIN

